

SECTEUR 1. ROUTE DE SAINT-SERVAIS



Superficie :	0,74 hectare		
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :	12 logements / hectare		
Nombre de logement (min) :	9		
Nombre de logements sociaux (min) :	0		
Système assainissement privilégié :	Collectif		
Programmation estimée :	2023-2027		

Pour garantir la sécurité de l'accès au lotissement, un accès mutualisé est prévu sur la route de Saint-Servais. Une aire de retournement calibrée au nombre de constructions est aménagée.

Le projet est implanté en limite avec l'ensemble paroissial délimité par des murs en pierre à préserver et des éléments architecturaux structurants. L'implantation des nouvelles constructions doit permettre de conserver des vues sur ces éléments. Les constructions présentent une architecture à deux pans et un enduit de ton clair ou des matériaux naturels afin de s'intégrer harmonieusement dans ce contexte paysager. Elles doivent être alignées sur un axe est-ouest (alignement des faitages), afin de tenir compte de l'ensoleillement de la parcelle, hormis pour les parcelles situées en limite ouest de l'opération dont l'implantation est libre.

Dans le cadre de cet aménagement, un cheminement piéton est créé pour développer un itinéraire de randonnée empruntant les chemins creux situés au nord du centre-bourg et reliant le centre, les services, équipements et commerces.

Les espaces de transition entre les secteurs d'habitat et les espaces non bâtis (espace agricole) doivent être traités avec soin. Ainsi, les haies répertoriées à l'ouest et au nord doivent être préservées.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.